

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION LÉGALE

Séance du 8 Février 1941

Conseil Municipal :

Séance :

Président. M. Paul Dehove	54
Secrétaire. M. Léon Treels	54

Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :

Gare de Lille-Sud :

Modifications au système ferroviaire au sud de Lille. Emplacement des stations. Enquête. Avis	54
Modifications au système ferroviaire au sud de Lille. Modifications de chemins prévues au projet. Enquête. Avis	55

L'an mil neuf cent quarante-et-un, le 8 Février, à dix heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. P. DEHOVE, Maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, CLAES, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, GODINOT, HERMEZ JANSSENS, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, ROUSSEAU, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, BROUX, COOLEN, CORDONNIER, FAVIÈRES, GISSELAIRE, LECOMTE, SAINT-VENANT, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3190
—
Modification
au système
ferroviaire
au Sud de Lille

—
Emplacement
des stations

—
Enquête

—
Avis

—

Aux termes de son arrêté en date du 17 Janvier, M. le Préfet du Nord a prescrit une enquête sur le projet présenté par la Société Nationale des Chemins de Fer Français, tendant au remplacement du point d'arrêt de « Lille-Porte de Douai » et des stations de « Lille-Porte d'Arras » et « Lille-Porte des Postes », par un point d'arrêt dit de « Lille-Porte d'Arras » et par une gare dite de « Lille-Sud ».

Au cours de l'enquête ouverte à la Mairie, du 27 Janvier au 3 Février 1941 inclus, des observations ont été présentées par le Comité de Défense des intérêts du Faubourg de Douai, notamment en ce qui concerne la suppression du point d'arrêt de « Lille-Porte de Douai ».

D'autre part, votre Commission du Plan, à qui nous avons soumis le dossier, à l'expiration de l'enquête, nous a fait tenir l'avis suivant :

Sur les emplacements des nouvelles stations

La Commission insiste tout particulièrement pour qu'une gare centrale dite de « Lille-Sud » soit créée entre les portes d'Arras et des Postes, à l'emplacement primitivement prévu derrière l'Arsenal, d'autant que : a) de l'avis même des représentants de la S.N.C.F., cette création n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires ; b) le plan d'embellissement de la Ville a tenu compte de ce projet, qui répondait, du reste, à un désir général, en réservant à cette gare de larges dégagements.

Elle souhaite, par ailleurs, que l'esthétique des bâtiments soit particulièrement soignée.

En ce qui concerne la réclamation des Etablissements Jean Lefebvre qui signalent que l'aménagement des raccordements en vue de la gare de « Lille-Sud » doit amener un empiètement sur son terrain, la Commission estime qu'il s'agit là de réserves particulières formulées par un propriétaire à qui il appartiendra de faire valoir ses droits lors de la fixation de l'indemnité qui pourrait lui être allouée pour le préjudice que la réalisation du projet peut lui causer.

La Commission s'est déclarée favorable à la demande du Comité de défense des intérêts du Faubourg de Douai qui sollicite le maintien de la halte de « Lille-Porte de Douai », sous réserve cependant que ce maintien ne soit pas en contradiction avec les lignes générales du projet. Il semble, du reste, que la réalisation d'une gare centrale permettrait de substituer l'arrêt « Lille-Porte de Douai » au point d'arrêt prévu à « Lille-Porte d'Arras ».

Nous vous prions de faire vôtre l'avis de votre Commission du Plan et nous vous demandons, d'accord avec elle, de soumettre à M. le Préfet, les observations qui précèdent, en le priant de bien vouloir, en raison de l'intérêt majeur qu'elles présentent pour notre Ville, les retenir.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son arrêté en date du 17 Janvier 1941, M. le Préfet du Nord a prescrit une enquête sur les modifications de chemins prévues au projet présenté par la Société Nationale des Chemins de Fer Français, tendant à la suppression des passages à niveau numéros 3, 4 et 5 de la ligne de Lille à Béthune avec création d'une gare dite de « Lille-Sud ».

Au cours de l'enquête ouverte à la Mairie, du 27 Janvier au 3 Février 1941, inclus, des observations d'ordre particulier ont été formulées par les Etablissements Jean Lefebvre.

D'autre part, votre Commission du Plan, à qui nous avons soumis ce projet, a pris la résolution suivante :

N° 3191

—
*Modification
au système
ferroviaire
au Sud de Lille*

—
*Modifications
de chemins
prévues au projet*

—
Enquête

—
Avis
—

Sur les modifications de chemins

La Commission demande qu'un accès direct soit maintenu de la rue d'Artois au passage supérieur de la porte d'Arras.

Elle a manifesté à nouveau son étonnement du maintien de la voie ferrée actuelle qui deviendrait la voie mère des embranchements, mais elle a pris acte des déclarations de MM. Pierson, Vigier et Delahaye, Ingénieur principal et Ingénieurs de la S. N. C. F., qui ont affirmé que les passages à niveau des portes de Douai et d'Arras seraient supprimés.

Elle regrette qu'il n'en soit pas de même de celui du Faubourg des Postes mais a retenu les apaisements donnés par les représentants de la S. N. C. F. qui ont souligné que si le passage à niveau du Faubourg des Postes doit demeurer, il n'y aura que deux passages par jour en moyenne et que la voie de tramway pourra traverser le chemin de fer, à niveau, si la Ville le juge bon.

Par ailleurs, demande a été faite de ne pas couper la route, à droite et à gauche de la voie ferrée à maintenir par des barrières, mais de placer celles-ci perpendiculairement à la route de manière à fermer les entrées de voie sur chacun des côtés de la route, la circulation routière étant arrêtée, aux deux passages journaliers des trains par tous moyens de signaux appropriés.

Enfin la Commission a demandé que la S. N. C. F. réalise, si possible, une communication directe pour les piétons et les cyclistes entre les rues Louis Spriet et Cervantès si cette modification du projet n'entraîne aucune répercussion financière pour la Ville.

Nous vous prions de faire vôtre la résolution de votre Commission du Plan et de soumettre à M. le Préfet les observations qui précèdent en le priant de bien vouloir retenir les suggestions qui lui sont présentées.

Adopté.

La séance est levée à 10 h. 30.

M. Schove Maire	Bertrand	Devemay	Domyrin
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	I. Domyrin
Herniez	Abasson	Roussseau	Willems
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Bataille	Bauche	Bour	Oblaes
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Corbu	Hoosche	Doyennette	Godinot
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Janssens	Leroy	Martin	Woterman
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Peters	Bruls	Vandenbergh	
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	

9-1941